



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2019

Convoqué le 27 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni le 13 mars 2019 à 20h00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de M. Etienne VOLLMAR, Maire.

Membres présents : WENGER Isabelle, MULLER Madeleine, BUSCH Patrice, FISCHER Anne, VIVIER Michèle, CARLEN Jacques, SCHNEIDER Camille, HAAS François, ENGEL Delphine, ENGELHARD Sonia, GEBHART Estelle, HEIT Franck, EBERSOHL Didier, WEIBEL Aimé, MULLER Elodie, Dominique CHER

Membres absents excusés : WENGERT Christophe (qui donne procuration à CARLEN Jacques),
LEBEAU Denis

Membre absent :

--oOo--

Mme WECH Sandra assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

M. le Maire soumet le procès-verbal du 19 décembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

I – AFFAIRES GENERALES

1.1 – Permanence Elections Européennes

ELECTIONS EUROPEENNES		
Horaires de présence		26/05/2019
Secrétaire : Anny Bignet Président : Etienne Vollmar	8 h à 10 h 30	- Anne Fischer - Elodie Muller - Sonia Engelhard - Aimé Weibel
	10 h 30 à 13 h	- Madeleine Muller - Delphine Engel - Michèle Vivier - Dominique Cher
Secrétaire : Sandra Wech Président : Etienne Vollmar	13 h à 15 h 30	- Camille Schneider - Franck Heit - Jacques Carlen - Didier Ebersohl
	15 h 30 à 19 h	- Estelle Gebhart - Patrice Busch - Isabelle Wenger - Christophe Wengert

-oOo-

II – AFFAIRES DU PERSONNEL

2.1 – Recrutement d'un adjoint technique

Le Conseil Municipal,

- Vu le départ récent de M. SCHENCK à la retraite
- Vu les différents entretiens pour le recrutement d'un adjoint technique
- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

Mme WENGER Isabelle, Adjointe au Maire, ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1) **RECRUTER** M. WENGER Victorien
- 2) **CREER** un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 21 mars 2019,
- 3) **RENUMERER** cet emploi sur la base des indices brut 351, majoré 328, afférents au 3^e échelon du grade d'adjoint technique et d'y adjoindre le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,



4) A compter du 22 septembre 2019 M. le Maire aura la possibilité soit :

- **PROLONGER** de 6 mois ce contrat à durée déterminée
- **CREER** un poste d'adjoint technique à temps complet.

L'agent sera stagiaire pour une période d'un an.

Le stage est une période probatoire, destinée à vérifier l'aptitude du fonctionnaire à exercer ses fonctions. Il peut également comprendre des périodes de formation. À l'issue du stage, l'agent a vocation à être titularisé.

La durée du stage, les conditions de son renouvellement et la situation du stagiaire durant cette période obéissent à des règles spécifiques.

Lorsque les aptitudes professionnelles du stagiaire ne sont pas jugées suffisantes pour permettre sa titularisation, le stage peut être prolongé d'une durée au maximum égale à la durée initiale, sauf disposition contraire du statut particulier.

Toute décision de prolongation de stage est soumise à l'avis préalable de la CAP.

5) **AUTORISER** le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier, au nom de la Commune,

6) **METTRE** à jour le tableau des emplois communaux.

-oOo-

III – AFFAIRES FINANCIERES

3.1 – Attribution du marché : Création de deux terrains de tennis en terre battue synthétique

Monsieur le Maire avait soumis à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de création de deux terrains de tennis en terre battue synthétique

Deux entreprises ont déposé leur dossier :

GOTEC Sportsysteme (non conforme)

Thierry MULLER : 129.576,- € T.T.C.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la décision de la CAO

RETTIENT l'entreprise Thierry MULLER pour un montant de 129.576,- € T.T.C.

CHARGE M. le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès des différentes administrations toutes subventions pouvant être accordées afférentes à ce dossier auprès : Conseil Départemental, contrat ruralité, DETR, DSIL

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune,

PRECISE que les crédits seront inscrits tant en dépenses qu'en recettes au budget de l'exercice 2019,

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette dotation.

3.2 – Dossier création des ateliers municipaux

- Attribution des marchés : Bureau de contrôle technique et Diagnostic thermique

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation concernant les études techniques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE les offres proposées.

- Bureau de contrôle technique : QUALICONSULT de Entzheim pour un montant de 1.800,- € H.T.
- Diagnostic thermique : RUBLE NICLI & ASSOCIES de Monswiller pour un montant de 2.800,- € H.T.

SOLLICITE toutes subventions pouvant être accordées à ce dossier auprès :

- Conseil Départemental : Contrat de solidarité rurale,
- l'Etat : DETR, DSIL,
- la Région

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune

PRECISE que les crédits seront inscrits tant en dépenses qu'en recettes au budget de l'exercice 2019.

3.3 – Convention de prestations de services pour l'entretien et la surveillance des installations de distribution d'eau potable

▪ Avenant

Le contrat initialement signé le 1^{er} avril 2015 arrive à échéance le 31 mars 2019.

La collectivité souhaite proroger cette mission d'entretien, d'astreinte, de dépannage des installations de distribution d'eau potable ainsi que la mise à jour annuelle du SIG conformément aux précédentes clauses et conditions.



Après concertation, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

DECIDENT reconduire le contrat de prestation de services pour l'entretien et la surveillance des installations de distribution d'eau potable par l'application d'un avenant pour une durée de 4 années supplémentaires comme prévue dans le contrat initial. L'échéance du contrat est fixée au 31 mars 2023.

3.4 – Etude de faisabilité – création d'un club-house de foot

Monsieur le Maire souhaite engager une étude de faisabilité estimée à 20 000 €, pour la création d'un club-house de foot, une consultation devra être faite.

Le conseil Municipal, après concertation

CHARGE M. le Maire de lancer une consultation pour une étude de faisabilité ;

CHARGE M. le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

SOLLICITE toutes subventions pouvant être accordées à ce dossier auprès :

- Conseil Départemental
- l'Etat : DETR, DSIL,
- la Région

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune

3.5 -Travaux d'investissement 2019 Modalités de financement des projets

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant les travaux et arrêtant les modalités de financement des projets susceptibles de bénéficier de subvention,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1) **APPROUVE** les projets d'investissement détaillés ci-dessous susceptibles de bénéficier des subventions ainsi que leur plan de financement prévisionnel :

Création des ateliers municipaux	
Coût prévisionnel de l'opération TTC	559 617.10 €
Coût prévisionnel HT	466 347.58 €
Travaux H.T.	425 147.27 €
MO H.T	29 760.31 €
Etudes H.T.	11 440.00 €
Recettes prévisionnelles	
<i>Département - Subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local</i>	<i>100 000.00</i>
<i>Autres fonds publics - Etat (DETR) – 30 %</i>	<i>139 904.27</i>
<i>Autres fonds publics (Région) – 10 %</i>	<i>46 650.85</i>
<i>Autres Fonds propres</i>	<i>179 792.46</i>

Création de deux terrains de tennis	
Coût prévisionnel de l'opération TTC	129 576.00
Coût prévisionnel HT	107 980.00
Recettes prévisionnelles	
<i>Etat – DETR – 20 %</i>	<i>21 596.00</i>
<i>Autres fonds publics – Département – 30 %</i>	<i>32 394.00</i>
<i>Autres fonds publics – Région - 15 %</i>	<i>16 197.00</i>
<i>Autres Fonds propres</i>	<i>37 793.00</i>

3.6 -Participation financière voyage scolaire

Monsieur le Maire propose d'étendre la délibération du 30/11/2016 N° 49/2016 concernant la participation de la commune aux voyages scolaires aux enfants scolarisés.

Le Conseil Municipal, après concertation, à l'unanimité

ALLOUE une participation financière communale de 6 € / élève et par jour pour l'organisation de voyages scolaires avec hébergement effectués par les enfants scolarisés : en maternelle, primaire, collège et lycée.



3.7 – Demande de subvention de l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Moder

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention des JSP pour le financement de nouveaux casques ainsi que de vestes pour la pratique des manœuvres des jeunes qui sont actuellement à 36 JSP dont 4 de la commune de Kaltenhouse.

Ce point est ajourné et reporté par manque d'information. M. le Maire se charge de reprendre contact avec l'Amicale des Jeunes Sapeurs-pompiers pour avoir un peu plus de précision et un chiffrage.

3.8 – Demande de subvention de l'Association « Le Bon Temps »

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention émanant de l'Association « Le Bon Temps » ainsi que prévisionnel budgétaire.

Le Conseil Municipal, après concertation, à l'unanimité

ALLOUE une participation financière communale de 500 €

AUTORISEM. le Maire à procéder au versement de cette subvention

3.9 – Participation financière au frais d'électricité de l'Association de Pétanque

Vu la délibération du 30/11/2016

Afin d'enrayer l'escalade des consommations électriques, de mettre les compteurs électriques au nom des associations et verser une subvention suivant les factures.

M. GENTNER Stéphan, Président de l'association de Pétanque, nous a déposé un état des factures d'électricité pour l'année 2018 pour un montant de 2.030,99 euros.

Le Conseil Municipal, après concertation, à l'unanimité,

Vu la délibération du 30/11/2016 et vu le plafond de subvention de 2.000,- € décidé lors de cette délibération

ALLOUE une subvention d'un montant de 2.000,- € euros à l'association de Pétanque.

AUTORISEM. le Maire à procéder au versement de cette participation

3.10 – Cotisation à la Caisse d'Assurance Accident-Agricole

En application des dispositions législatives qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurances-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, la Caisse d'Assurance Accident Agricole nous demande d'opter pour l'affectation de l'argent de chasse au paiement des cotisations à leur Caisse et à hauteur de quel montant.

Le conseil municipal, après concertation, à l'unanimité

FIXE le montant de la participation provenant du produit de la chasse à affecter en 2019 au paiement de la cotisation foncière de la Caisse d'Assurance Accident Agricole du Bas Rhin en partie soit 500 euros comme les années précédentes.

3.11 – Budget eau

- Admission en non-valeur

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des produits irrécouvrables dressé par le Trésorier de Bischwiller répertoriant les titres de recettes impayés relatifs à la consommation d'eau.

- 243.46 euros pour les factures de consommation d'eau - c/6541

Après en avoir pris connaissance et à la demande du Trésorier,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sachant que cette décision ne vaut en aucun cas remise de dettes des débiteurs concernés

-oOo-

IV – PROGRAMME DE TRAVAUX - 2019

- Remplacement du chauffage électrique au presbytère

Monsieur le Maire soumet ce dossier à l'ensemble du Conseil Municipal en précisant qu'au vu du délai d'urgence, l'entreprise Dan Elec a été missionnée pour un montant de 4.456,02 € T.T.C., pour : la modification du tableau électrique et pour la pose et l'installation de chauffage électrique

Au rez-de-chaussée : Salle de réunion, bureau et chambre

Au 1^{er} étage : Salle de bain, bureau et chambre

- Projet de boulodrome de la Pétanque

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de boulodrome.



C'est une structure, de type pergola, en bois avec une toiture en bac acier d'une longueur de 25 m sur une hauteur de 5.50 m à 5.00 m.

Ce bâtiment comprendra 8 terrains de 12m x 3 m et sera situé en partie arrière à 3 m et côté gauche à 7 – 8 m.

Une déclaration préalable devra être déposée par le président au nom de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avise favorablement la demande.

○ Signalisations ludiques

M. le Maire présente ce dossier.

1 - L'entreprise PIETO avec ses silhouettes de prévention. Cette innovation permet d'améliorer la sécurité des piétons de jour comme de nuit avec une visibilité à plus de 150 m grâce à sa bande rétro réfléchissante pour un montant de base de 695 € HT.

2 – L'entreprise SERAC signalisation propose des personnages en 3D Arthur et Zoé pour un montant de 1015 € HT

Il est demandé à M. le Maire de reprendre contact avec le commercial des produits PIETO pour une démonstration sur site, le choix étant fait pour les silhouettes PIETO.

○ Buts mini-foot/hand : Ecole primaire

La cour de l'école primaire a été refaite complètement afin de pouvoir répondre à la demande des instituteurs et des élèves, M. le Maire présente le catalogue de CASALSPORT pour la mise en place d'un but mini-foot/hand.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de commander deux buts mini-foot/hand pour un montant unitaire de 832.50 € H.T. soit 1.665,- € H.T.

○ Pour information

1.-Bus d'animation de proximité dans le cadre des projets jeunesse pour les adolescents de 11 à 16 ans.

Delphine Engel nous présente se dossier qui a pour but de rejoindre le jeune dans la rue en garantissant ainsi en permanence une qualité d'accueil pour tous. Le véhicule mobile, espace éducatif sera animé par deux animateurs formés à l'animation de rue (activités sportives et artistiques). Les activités proposées seront pluridisciplinaires durant les vacances scolaires à raison d'une demi-journée par semaine (3h environs) à Oberhoffen/Moder.

2. -Commission des finances : mercredi 27 mars à 19 h

3.- Journée de nettoyage : samedi 6 avril

4.- Contrats de maintenance des équipements transférés

Suite à la question de Mme Sonia Engelhardt, Monsieur le Maire informe l'assemblée que FR3 Alsace a effectué un reportage sur les nuisances du sable de la société Quartz Alsace par les tsiganes, rue de la Sablière. Il a précisé qu'une proposition de relogement dès 1988 a été soumise à tous les habitants du site : l'une ou l'autre famille n'a pas souhaité déménager. En outre, il rencontrera, M. Berger, le directeur de la Société Quartz Alsace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire, VOLLMAR Etienne

WENGER Isabelle

MULLER Madeleine

BUSCH Patrice

WEIBEL Aimé

VIVIER Michèle

FISCHER Anne

HEIT Franck

MULLER Elodie

WENGERT Christophe
Exc.

ENGEL Delphine

HAAS François

SCHNEIDER Camille

CARLEN Jacques

CHER Dominique

LEBEAU Denis

Exc.



COMMUNE DE KALTENHOUSE - Réunion du conseil municipal du 13 mars 2019

GEBHART Estelle

EBERSOHL Didier

ENGELHARD Sonia